# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-9-74 083154

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 86[illegible] TOULOUSE

- Bulletin technique n° 25 - 3 septembre 1974.-

LA DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA

Le traitement de désinfection des semences de colza est une opération indispensable par suite des attaques de champignons parasites dont la plante peut faire l'objet (fontes des semis, Phoma, Alternaria, ...). Ces champignons se conservent, soit dans le sol, soit à la surface de la graine, ou même des deux façons. L'enrobage des semences a donc pour but de protéger les grains au moment de leur germination et durant les premières semaines de développement de la plantule.

Cette désinfection peut être effectuée avec 5 sortes de produits (en respectant les doses indiquées par les fabricants et dans des conditions convenables) : les organo-mercuriques, le thirame, l'oxyquinoléate de cuivre, le captane, le dichlone.

Cette opération est le plus souvent réalisée par les organismes stockeurs chargés de la commercialisation des semences sélectionnées (S.O.C.) ; dans ce cas, l'étiquette d'origine jointe au sac de semences porte le nom du produit utilisé ; encore faut-il s'assurer que cette opération a bien été faite, en lisant l'étiquette.

Actuellement, les produits présentant une efficacité satisfaisante à la fois sur Phoma et Alternaria sont : silicate de méthoxyéthylmercure, oxyquinoléate de cuivre, dichlone, thirame, captane. Insistons sur l'intérêt de l'enfouissement des pailles de colza, principale source de multiplication du Phoma.

Lutte contre les altises :

Contre les altises, une protection satisfaisante, du semis et pendant 3 semaines environ après le semis, est obtenue par l'enrobage des semences avec le lindane. Cette opération doit souvent compléter le traitement fongicide car elle n'est pas toujours effectuée par le vendeur.

On utilise alors :

- 30 g de matière active par kg de semences contre les petites altises ;
- 45 g, si l'on craint les attaques de grosses altises.

L'adhérence du produit aux semences sera assurée en ajoutant une cuillerée à café d'huile végétale pour 2 Kg de semences.

DESHERBAGE DU COLZA D'HIVER

En vue des prochains semis de colza d'hiver, nous donnons des indications sur les possibilités d'emploi des herbicides dans les cultures.

L'agriculteur a le choix entre deux méthodes : au moment du semis (pré-semis) ou en traitement en post-levée de la culture. Le choix de l'herbicide reposera sur la connaissance des levées d'adventices (espèces, importance relative, germination, ...) et sur les caractères propres à chaque produit (efficacité, incorporation, persistance dans le sol, ..)

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques des désherbants actuellement homologués ou autorisés.

Remarques : 1°- Les doses sont celles d'homologation ou d'autorisation provisoire de vente ; dans certains cas on peut les modifier mais en tenant toujours rigoureusement compte des indications des fabricants ;

2°- Nous n'indiquons que les principales adventices sensibles aux herbicides. Cette liste n'est donc pas rigoureusement limitative.

P/35

A - Produits de pré-semis :

MATIERES ACTIVES, SPECIALITES	DOSES MA/HA	OBSERVATIONS
CYCLOATE (RO-NEET)	3,000 Kg	Trés volatil. Incorporation immédiate après application. Rémanence : 3 mois environ. Actif sur graminées (Agrostis, paturin, vulpin). Faible sur dicotylédones.
DIALLATE (AVADEX)	1,400 Kg	Très volatil. Doit être incorporé dans l'heure qui suit l'application. Eviter son emploi sur sol sec et motteux. Rémanence : 2 à 3 mois. Efficace sur graminées : folle avoine d'automne, paturin, vulpin, agrostis. Pour ray-grass et repousses de céréales, forcer un peu la dose.
NAPROPAMIDE (DEVRINOL)	1,000 Kg	Rémanence : 5 à 6 mois. A incorporer superficiellement. Bonne action sur vulpin, agrostis, paturin, repousses d'orge, capselle, gaillet, matricaire, coquelicot, mourons, véronique. Pour ray-grass, folle avoine ou sols riches en argile, forcer un peu la dose.
NITRALIN (PLANAVIN 75, PLANAVIN W 50)	0,750 g (sol léger) 1,200 K(sol argileux)	Rémanence : 5 à 6 mois. Incorporation légère. Adapter la dose en fonction de la nature du sol. Efficace sur agrostis, paturin, vulpin et sur alchemille, coquelicot, mourons, véronique.
TRIFLURALINE (TREFLAN)	1,200 Kg	Rémanence : 5 à 6 mois. Incorporation immédiate (produit volatil et sensible à la lumière). Bonne action sur agrostis, paturin, ray-grass, vulpin et sur chenopodes, coquelicot, gaillet, véroniques et mourons.

Dans notre prochain bulletin, nous donnerons les indications se référant aux produits de post-levée.

J. LORQUIN.-

/VIGNE/

- Tordeuses de la grappe : Lorsque le traitement recommandé dans le bulletin du 26 août a été "lessivé" par les fortes chutes de pluie des derniers jours du mois d'août, le renouveler dès que possible si cela n'a pas été fait.

- Pourriture grise : Le temps actuel est très favorable à cette maladie ; nous rappelons les termes du précédent bulletin.

/ARBRES FRUITIERS/

- Protection des fruits à pépins : Lorsque la protection contre les attaques de Tordeuse orientale et contre les maladies de conservation est envisagée, renouveler les applications si cela n'a pas été fait après les fortes chutes de pluie des derniers jours d'août.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Teigne du poireau : Poursuivre la protection des cultures et des plants en pépinières, ce ravageur étant très actif actuellement.

- Maladies du feuillage du melon : Dans les cultures tardives, poursuivre la protection contre l'oïdium et la cladosporiose.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-